

Améthyste



AGISSONS
ENSEMBLE
POUR
L'AUTISME



Taxe d'Apprentissage

Établissement Privé Spécialisé

Association partenaire de



Fondation
Saint-Pierre



Association
Saint-Pierre

Établissement Privé Spécialisé **AMÉTHYSTE**



Améthyste, un choix pour l'avenir

Depuis 2002, l'Établissement Privé Spécialisé **AMÉTHYSTE** accueille des jeunes souffrant de troubles du spectre autistique en rupture de prise en charge et leur propose des apprentissages fondamentaux des ateliers à la vie autonome et un accompagnement à la professionnalisation. **AMÉTHYSTE** est accompagné par la Fondation Saint-Pierre et l'Association Saint-Pierre, association reconnue pour son savoir-faire dans la prise en charge d'enfants handicapés ou différents.

L'association **Améthyste** propose un accompagnement global

- Un « **Espace éducatif** » associant scolarité, culture et ateliers préprofessionnels qui accueille aujourd'hui, des adolescents autistes. Cet environnement pédagogique leur permet de développer leurs compétences scolaires et sociales, de devenir pas à pas des adultes autonomes, acteurs de leur destin.
- Un « **Service d'accueil** » visant à soutenir les familles fragilisées par le handicap de leur enfant, qui se heurtent à l'absence de structures. **AMÉTHYSTE** devient ainsi un lieu d'écoute, d'échange, de partage et de sérénité.

Notre **savoir-faire** : soigner, soutenir et accompagner les jeunes autistes

LES JEUNES SONT	NOTRE VALEUR AJOUTÉE
<ul style="list-style-type: none">• Accueillis, sans aucune distinction.	Un accompagnement sur la durée. Un seul objectif : les accompagner vers un maximum d'autonomie.
<ul style="list-style-type: none">• Scolarisés et accompagnés dans un cadre adapté aux spécificités de chacun.	Un encadrement spécifique pour chaque jeune. Les adolescents sont suivis par une équipe pluridisciplinaire (enseignant, psychologue, éducateurs...).
<ul style="list-style-type: none">• Formés, dans des ateliers de préprofessionnalisation qui permettent de poser un socle de compétences solides et préparer à terme une mise à l'emploi.	Un suivi personnalisé : un projet individuel est élaboré en partenariat avec la famille et l'équipe pluridisciplinaire.

Taxe d'Apprentissage



Transformer votre impôt en investissement durable et humain

Qu'est-ce que la **taxe d'apprentissage** ?

C'est un impôt versé par les entreprises à un organisme collecteur, qui permet de financer les dépenses nécessaires au développement de l'enseignement technologique, professionnel et de l'apprentissage.

La taxe d'apprentissage est le seul impôt pour lequel vous pouvez choisir le bénéficiaire.

Elle est due par les entreprises qui remplissent les **2 conditions** suivantes :

- Avoir au moins un salarié.
- Être soumise à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu au titre des bénéfices industriels et commerciaux.

Qui est **assujéti** à la taxe d'apprentissage ?

- Les sociétés, associations et organismes redevables de l'impôt sur les sociétés.
- Les personnes physiques, sociétés de personnes et groupements d'intérêts économiques exerçant une activité revêtant du point de vue fiscal, un caractère industriel, commercial ou artisanal.
- Les coopératives agricoles, les centres de gestion agréés.

Les **bonnes raisons** de verser votre taxe au bénéfice d'**Améthyste**

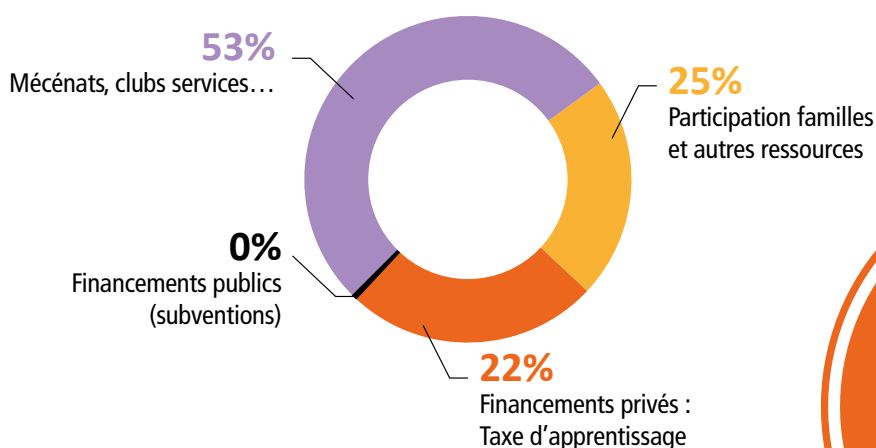
- 1** En nous versant votre taxe d'apprentissage, vous faites confiance à une association partenaire de la Fondation Saint-Pierre et de l'Association Saint-Pierre, dont le savoir-faire est de soigner, accompagner, soutenir tous les handicaps.
- 2** Vous permettez à des jeunes autistes de s'insérer professionnellement et socialement.
- 3** Demain grâce à vous, la prise en charge de jeunes autistes sera améliorée, de nouveaux ateliers, de nouvelles classes et de nouveaux projets verront le jour.
- 4** Vous vous inscrivez dans une logique de développement durable et démontrez que votre entreprise prend en compte sa responsabilité sociale et sociétale.

Taxe d'Apprentissage

Votre taxe d'apprentissage en transparence

La taxe d'apprentissage que vous nous versez est directement utilisée pour la mise en place de nouveaux ateliers d'apprentissage, l'acquisition et le renouvellement de matériel adapté, la mise en place de tutorat.

Les ressources de l'Établissement Privé Spécialisé Améthyste



Merci de nous aider à donner à nos jeunes autistes un avenir durable !

Hervé Durand
Président d'Améthyste,
Président de la
Fondation Saint-Pierre

Comment verser votre taxe d'apprentissage à l'Établissement Privé Spécialisé Améthyste ?

La taxe doit être versée à l'Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage (OCTA) de votre choix

>>> Avant le 28 février

- 1 Indiquez «**Établissement Privé Spécialisé Améthyste**» sur le bordereau de paiement de votre OCTA. L'école est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage sur la **catégorie A** du barème (Hors Quota) N°UAI: 0342172B. Il est essentiel de transmettre vos souhaits de versement à votre OCTA, autrement c'est lui qui décidera de l'affectation de votre taxe d'apprentissage.
- 2 Retournez-nous par courriel, télécopie ou courrier postal votre promesse de versement ou une copie du bordereau d'affectation de votre taxe pour assurer le suivi de votre choix.
- 3 Vous souhaitez plus d'informations ? N'hésitez pas à nous contacter.

Contact taxe d'apprentissage

Fondation Saint-Pierre - Marie-Anne Sportes, Déléguée Générale
Tél. : 04 67 07 76 25 / 06 16 72 08 25 - @ : communication@fondationsaintpierre.org

Association Saint-Pierre
371 Avenue de l'Evêché de Maguelone - 34250 Palavas-les-Flots
Tél. : 04 67 07 76 21 - <http://associationsaintpierre.com/les-structures/amethyste/>